

LETTRE DE CONSULTATION

Objet du marché Mission de maîtrise d'œuvre amiante/plomb pour la cité administrative de Melun (77)

Date limite de remise des offres :

<mark>4 octobre 2024 à 12h00</mark>

Table des matières

Article - 1 Contexte	3
Article - 2 Lieu d'exécution	3
Article - 3 Mode de passation	3
Article - 4 Décomposition de la consultation	4
Article - 5 Nomenclature	4
Article - 6 Délais de validité des offres	4
Article - 7 forme juridique du groupement	4
Article - 8 contenu du dossier de consultation	5
Article - 9 Présentation des projets de marché	6
Article - 9.1 - Pièces concernant la candidature:	7
Article - 9.2 - Pièces concernant l'offre :	7
Article - 9.3 - Cadre du mémoire explicatif	8
Article - 9.4 - Visite du site	9
Article - 10 Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
Article - 11 Examen des candidatures	10
Article - 11.1 - Les motifs d'élimination sont les suivants	10
Article - 11.2 - Examen des offres	11
Article - 11.3 - Cohérence des prix / offre anormalement basse	12
Article - 11.4 - Négociation	12
Article - 11.5 - Prix	12
Article - 12 Renseignements complémentaires	12
Article - 13 Annexe 1 : Détail des critères d'évaluation des offres	13

Article - 1 Contexte

Des travaux lourds de densification et de rénovation énergétique sont programmés sur les bâtiments de la cité administrative de MELUN (près de 20 000m²SP), dans le cadre d'un marché global de performance (MGP).

Pour maîtriser le risque amiante/plomb en amont de la consultation du MGP, la préfecture de Seine-et-Marne souhaite s'adjoindre des compétences d'une maîtrise d'œuvre (MOE) amiante/plomb pour être accompagné dans la réalisation de son diagnostic amiante/plomb avant travaux, évaluer les stratégies d'interventions possibles de désamiantage, et être conseillé sur l'allocation contractuelle du risque amiante dans le MGP.

La présente consultation concerne ainsi l'établissement d'un marché pour :

- Un accompagnement au lancement et pilotage du diagnostic amiante/plomb avant travaux jusqu'à l'obtention des RAAT/RPAT exhaustifs au sens de la norme et du programme de travaux envisagés;
- La réalisation d'un avant-projet de dépollution/retrait amiante/plomb (scénarios possibles d'interventions) et être conseillé sur l'allocation contractuelle du risque amiante dans le cadre du MGP.
- Un Accompagnement à la consultation du MGP sur le volet amiante : Aide à la rédaction du DCE et assistance à l'analyse des offres.

Article - 2 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution du présent marché est situé à l'adresse suivante :

Cité administrative de Melun 20 Quai Hippolyte Rossignol 77000 Melun

Article - 3 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée, conformément au Code de la Commande Publique. Le marché sera conclu avec un seul titulaire, sous la forme d'un marché à tranche.

Le démarrage de la tranche ferme sera notifié par un ordre de service de l'acheteur valant ordre de démarrage des prestations.

La tranche optionnelle sera affermie par un ordre de service à destination du titulaire dans le délai contractuel du marché.

Le CCAG-PI s'applique.

Article - 4 Décomposition de la consultation

Le marché est décomposé en deux tranches distinctes :

• Tranche ferme:

- Phase 1: Accompagnement à la phase diagnostic, pilotage et sécurisation des diagnostics amiante/plomb avant travaux (voir détails à l'art 3)
- Phase 2 Avant-projet amiante/plomb : Définition de la stratégie globale de gestion d'amiante/plomb, fiabilisation de l'estimation financière et principes d'allocation du risque amiante dans le marché.
- <u>Tranche optionnelle</u>: Accompagnement à la consultation des entreprises au stade du MGP:
 - Assistance à la rédaction du volet amiante du DCE du (MGP)
 - Assistance à l'analyse des offres (Dialogue compétitif)

Article - 5 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.

Article - 6 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article - 7 forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Article - 8 contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- La présente lettre de consultation.
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- L'Acte d'Engagement (AE)
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Annexes (dont études déjà réalisées)
- Plans des bâtiments (pdf et dwg)
- Plan des réseaux
- Diagnostics amiantes déjà réalisés

Bâtiment A:

- DTA, SADEL Ingénierie, 2019
- RAAT, « Embellissement des sols, murs et plafonds de toutes les pièces sauf cages d'escaliers », ADX, 2020
- RAAT « Perçage de plafond et plancher pour passage de cable », L3A DIAG, 2022
- RAAT, « Rénovation de 3 bureaux R+1 et R+2 » , Qualiconsult,
 2023

Bâtiment B:

- DTA, SADEL Ingénierie, 2019
- RAAT, « Embellissement des sols, murs et plafonds de toutes les pièces sauf cages d'escaliers », ADX, 2020
- RAAT « Perçage de plafond et plancher pour passage de cable », L3A DIAG, 2022
- RAAT, « Prélèvement ponctuel d'un sol au R+1 », C4C, 2023
- RAAT « Rénovation du R+1 », Qualiconsult, 2023

• Bâtiment C:

- DTA, SADEL Ingénierie, 2019
- RAAT, « Embellissement des sols, murs et plafonds de toutes les pièces du 6ème étage au 14ème étage » ADX, 2020
- RAAT, « Embellissement des sols, murs et plafonds de toutes les pièces sauf cages d'escaliers. Rez de chaussée bas au 5ème étage, et du 15^{ème} étage» ADX, 2020
- RAAT « Perçage de plafond et plancher pour passage de cable », L3A DIAG, 2022

- RAAT « Création de cloisons au R+1 / R+2 / R+4 », L3A DIAG, 2022
- RAAT « Prélèvement en façade », ETAIR IDF, 2022
- RAAT « Toiture terrasse », DC Ingénierie, 2023

Garages

- RAAT « Toiture », DC Ingénierie, 2023
- Diagnostics plomb déjà réalisés : RPAT, Bâtiment A-B-C, ADX,
 2020
- Diagnostics plomb déjà réalisés : RPAT, Bâtiment A-B-C, ADX, 2020
- Enrobés: RAAT et HAP, ADX, 2020

Les diagnostics sont fournis pour information au titulaire sans garantie sur la fiabilité et l'exhaustivité des données et des supports fournis. Il appartiendra au prestataire de prendre toutes dispositions pour juger de leur usage dans le cadre de la réalisation de ses prestations.

Article - 9 Présentation des projets de marché

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous énumérées, datées et signées par lui.

Le contenu des notes méthodologiques adressées par les candidats restera confidentiel et ne sera pas divulgué à des tiers.

Le candidat individuel ou le groupement devra être titulaire de la qualification OPQIBI « 0902: Maîtrise d'œuvre en désamiantage » ou équivalent.

Article - 9.1 - Pièces concernant la candidature:

- La lettre de candidature ou DC1 dûment renseigné (téléchargeable sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- La déclaration du candidat ou DC2 (téléchargeable sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
 Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées. Les attestations auxquelles renvoient les rubriques doivent obligatoirement être fournies.

N.B. :Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit produire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, accompagnée d'une traduction française certifiée si le candidat n'est pas établi en France

- La présentation d'une liste des principales missions similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Les certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de MOE attestant de la compétence du prestaire à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise de moins de trois (3) mois (extrait de Kbis où apparaît le nom du signataire, délégation de pouvoirs, etc.)
- Les attestations fiscales et sociales et l'attestation d'assurance en vigueur

Article - 9.2 - Pièces concernant l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (AE);
- Un mémoire explicatif dont le cadre est défini ci-dessous :
- Le DPGF complété (seul les cellules dédiées au candidat seront prises en compte)
- Le PV de visite du site remis par le pouvoir adjudicateur.

Article - 9.3 - Cadre du mémoire explicatif

Le mémoire explicatif constitue la justification de l'offre du candidat au regard du critère de valeur technique (60%)

La note technique en doit pas dépasser 10 pages recto-verso. Le mémoire explicatif devra intégrer :

- Un bref résumé de la compréhension de la mission ;
- La méthodologie anticipée pour la réalisation des missions en suivants le découpage par tranche et en particulier celui proposé aux articles 2 et 3. du CCP;
- Un planning prévisionnel;
- Les moyens humains et techniques mobilisés (en particulier les qualifications réglementaires en regard de la mission ainsi que le temps dédié à la mission).

Ne rentrant pas en compte dans le cadre de l'évaluation, les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, annexer :

- Les CV de l'équipe dédiée ;
- Les références sur des missions similaires .

Article - 9.4 - Visite du site

La visite de site de la cité administrative de Melun est obligatoire :

- Les créneaux mis à dispostion des candidats, sous réserve d'accords préalables sont :
 - Le <u>24 septembre 2024 de 09h30 à 11h30</u>,
 - Le 24 septembre 2024 de 14h00 à 16h00,
 - Le 26 septembre 2024 de 09h30 à 11h30,
 - <u>Le 26 septembre 2024 de 14h00 à 16h00</u>,
- L'objectif de cette visite est précisé au 3.1.1 du CCP.
- Il est demandé de confirmer par avance sa présence par mail aux adresses ci-dessous avant le 18/09/2024. Par la suite tous les candidats seront avertis par retour de mail de la date de visite et de la procédure
 - sgc-dit@seine-et-marne.gouv.fr
 - sgc-marches-publics@seine-et-marne.gouv.fr
 - o sgc-gestioncite@seine-et-marne.gouv.fr
 - o jeremy.navarro@seine-et-marne.gouv.fr
- Tous les candidats seront accompagnés par la même équipe sur une durée équivalente limitée à 2h00 maximum.
- Un PV de visite sera remis à chacun des candidats et devra être annexé à sa candidature.

En cas de mise en lumière de problématiques particulières par un candidat lors de la visite nécessitant une précision de la part du pouvoir adjudicateur, la réponse sera apportée par voie de mail à l'ensemble des candidats de manière identique.

Toute absence à la visite sera éliminatoire

Article - 10 Conditions d'envoi ou de remise des plis

La transmission des offres doit être obligatoirement réalisée sous format dématérialisé. Elle doit se réaliser sur la plateforme PLACE <u>www.marches-publics.gouv.fr</u> avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Les candidats doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la transmission de leur pli dans les temps (mises à jour de logiciels, temps de téléchargement...).

Article - 11 Examen des candidatures

Article - 11.1 - Les motifs d'élimination sont les suivants

La candidature est irrecevable en raison de l'absence ou de l'incomplétude de certains documents.

Toutefois, conformément à l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Dans ce cas, la demande de régularisation indiquera les documents manquants.

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire application des dispositions de l'article R. 2161-4 du Code de la commande publique et ainsi de procéder à l'examen des offres avant les candidatures.

Article - 11.2 - Examen des offres

Après élimination des propositions reçues hors délais (article R.2143-2 du Code de la commande publique) et, des propositions non conformes (irrégulière, inacceptable ou inappropriée) au sens de l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, par application des critères de sélection suivants :

Critères de sé	election	Pondération
1 - La valeur financière de l'offre appréci	ée selon :	40%
Prix des prestations, correspondant au candidat indiqué Chaque offre sera affectée d'une note suivante : Note attribuée = 30 x (prix offre n	au DPGF sur 30, attribuée selon la règle	40 %
2 - La valeur technique de l'offre appréci suivants : Note technique attribuée = Note		60 %
La qualité de l'accompagnement et r dispositions pour l'accomplissement disponibilité du candidat et la pertinenc	de la mission, en autre la	20 %
	Phase 1 – Accompagnement à la phase diagnostic, pilotage et sécurisation des diagnostics amiante/plomb avant travaux (2-1 CCP)	25 %
Pertinence de la méthodologie proposée au regard de la décomposition des éléments de missions indiqués à l'article 3 du CCP	Phase 2 – Avant-projet amiante/plomb : Définition de la stratégie globale de gestion d'amiante et fiabilisation de l'estimation financière	15 %
	Tranche optionnelle: accompagnement pour la gestion du volet amiante dans la rédaction du DCE du MGP et assistance dans l'analyse des offres	10 %

Le détail des pondérations est fourni en annexe 1 de la lettre de consultation.

Article - 11.3 - Cohérence des prix / offre anormalement basse

Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de la rejeter après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique).

Article - 11.4 - Négociation

Dans le cadre de la présente consultation, le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'il se réserve le droit de recourir ou non à une phase de négociation.

Dans ce cadre les candidats seront informés par voie de mail de l'engagement de cette phase. Le cas échéant, les candidats seront simultanément informés des détails relatifs à la procédure de négociation.

Dans le respect des principes de la commande publique les échanges durant cette phase seront formalisés et tracés.

Article - 11.5 - Prix

Conformément aux dispositions de l'article 10.1.1 et 10.1.3 du CCAG/PI, les prix sont réputés fermes et complets.

Article - 12 Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant la présente consultation, les candidats doivent impérativement transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, et ce dans les délais impartis.

Article - 13 Annexe 1 : Détail des critères d'évaluation des offres

Mission de maitrise d'œuvre amiante/plomb pour la cité administrative de Melun (77) Mission de maitrise d'œuvre amiante/plomb pour la cité administrative de Melun (77) Mission de maitrise d'œuvre amiante/plomb pour la cité administrative de Melun (77) Pondération technique analyse des offres			
Pondération valeur technique de 60,00 % l'offre (pts)	Ca Note technique sur 6	ote technique se fera par le Calcul : sur 60 = Note technique sur 70 * (60/70)	
Nom du Candidat 1			
Critère évaluation de la Valeur technique de l'offre	Pondération	Note du candidat	
La qualité de l'accompagnement proposé sur la mission, en autre la disponibilité du candidat et la pertinence du planning.	20	0	
La qualité de l'accompagnement proposé sur la mission, moyen humain, technique et temps dédié à la mission.	10		
Cohérence, pertinence et performance du planning, réunion de travail et de restitution	10		
Pertinence de la méthodologie proposée au regard de la décomposition des éléments de missions indiqués au 2 du CCP	50	0	
Phase 1 – Accompagnement à la phase diagnostic, pilotage et sécurisation des diagnostics amiante/plomb avant travaux (3-1 CCP)	25	0	
Prise en charge du dossier préalable et consolidation stratégique	10		
Accompagnement à la consultation de mission de diagnostic amiante/plomb	10		
Pilotage et consolidation du diagnostic amiante/plomb			
Phase 2 – Avant-projet amiante/plomb : Définition de la stratégie globale de gestion d'amiante et fiabilisation de l'estimation financière	15	0	
Définition de la stratégie globale de gestion d'amiante	10		
Fiabilisation de l'estimation financière	10		
Tranche optionnelle: - accompagnement pour la gestion du volet amiante dans la rédaction du DCE du MGP et assistance dans l'analyse des offres	10	0	
La qualité de l'accompagnement proposé sur la mission, moyen humain, technique et temps dédié à la mission.	5		
Cohérence, pertinence et performance du planning, réunion de travail et de restitution	5		
Note sur 70	70	0	
Note sur 60	60	0	